



Regroupement familiale sur place

Par **larose**, le **15/01/2008** à **13:49**

Bonjour,rnrnJe suis française par naturalisation, (je suis née en France), je vais bientôt me marier à la mairie de paris mais mon futur mari est en situation irrégulière.rnJe voulais vous demander si d'une part, il court un risque en se mariant à la mairie, et si d'autre part, il est obligé de retourner au Maroc (il est marocain). Il est rentré en Europe en tant qu'étudiant (en Grèce), et son visa est expiré depuis deux ans.rnJe me suis renseigné pour le regroupement familial sur place, et j'ai lu que pour les couples ayant des preuves de vie communes de 6 mois, avec un mariage en France, ils peuvent recourir à ce type de regroupement.rnPouvez-vous me dire si mon futur mari court un risque en se mariant à la mairie et quelles sont les étapes à suivre pour régulariser sa situation tout en lui évitant de retourner au Maroc.rnrnJe vous remercie par avance de l'attention que vous avez porté à mon sujet.rnrnCordialement.

Par **abobe**, le **16/01/2008** à **17:00**

pas de preblame il retournera pas o maroc il fé une demande de carte de séjour a la prifecture et c tou

Par **larose**, le **16/01/2008** à **19:40**

tu es sur de toi, on m'a dit qu'il fallait des preuves de 6 mois de vie commune, et peut être qu'il aura sa carte, ce n'est pas sur.

Par **abobe**, le **17/01/2008** à **17:04**

oui c sur

Par **larose**, le **18/01/2008** à **20:24**

mais son visa a été expiré depuis de 2 ans.